

Composante T3

"Gestion des incendies et planification stratégique".

Output T3.1

"PAC sur la planification stratégique et la gestion des incendies"



Index

- 1) Analyse du contexte
- 2) Objectifs, activités et produits
- 3) Réalisations et bonnes pratiques
- 4) Modèle d'intervention post-projet
 - référence à des objectifs stratégiques globaux issus de documents de politique européenne, nationale et régionale.
 - l'identification d'objectifs opérationnels à moyen terme à partager par le partenariat du projet en vue de maintenir et de consolider les actions de coopération
 - outils
 - description du modèle de coordination opérationnelle
 - l'identification des instruments financiers à acquérir pour assurer la poursuite des objectifs opérationnels à moyen terme identifiés

Partenaires participants

- ANCI Liguria (ALIG)
- Centre euro-méditerranéen sur le changement climatique (CMCC)
- Collectivité de Corse (CDC)
 - Service d'Incendie et de Secours de Corse du Sud (SIS 2A)
 - Service d'Incendie et de Secours de la Haute Corse (SIS 2B)
- Conseil Départemental des Alpes Maritimes 06 (CD 06)
- Fondation CIMA (CIMA)
- INRAE
- Institut de bioéconomie de Sassari (CNR)
- Région autonome de Sardaigne (RAS)
- Région Ligurie (RL)
- Région Sud (RP)
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83)
- Région Toscane (RT)
- Office National des Forêts (ONF)
- Université de Corte (UNICO)
- Université de Sassari (UNISS)

1. Analyse du contexte

Prémisse

Les incendies sont l'une des principales menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel, culturel et économique de l'espace méditerranéen. Entre 1980 et 2015, le nombre annuel moyen d'incendies était de presque 50 000, avec une superficie brûlée d'env. 450 000 ha/an. Dans les seuls pays de l'Europe du Sud (Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce) sur la période 2010-2020, la moyenne annuelle de la surface brûlée s'élevait à 313 993 ha, avec un pic très intense en 2017 (920 622) (données élaborées par le Effis Annual Report). Particulièrement inquiétants sont les "grands feux de forêt", ainsi définis pas seulement et pas tellement par la surface brûlée mais plutôt par leur forte intensité, par leur rapidité de propagation et par le dépassement de la capacité de contrôle des structures de lutte, même si bien organisées.

Le nombre croissant de morts ou de blessés est également préoccupant. Pensons par exemple aux grands incendies du Portugal en 2017 (Pedrogao Grande et Leiria) qui se sont d'ailleurs développés au début et à la fin de la période critique, aux incendies en Grèce et aux lourds impacts de l'incendie du Montiferru en Sardaigne en 2021.

Au cours de la saison d'été 2022, qui a commencé beaucoup plus tôt que les périodes précédentes, une longue série de vagues de chaleur et de sécheresses marquées ont provoqué un stress hydrique dans des régions jusqu'alors peu touchées par les incendies (France, Gironde, Bretagne ; Royaume-Uni), en plus des grands incendies toujours présents en Espagne et au Portugal. Au 15 août 2022, la superficie totale déclarée par l'EFFIS est d'environ 660 000 hectares, soit plus du double de la moyenne 2010-2020 indiquée ci-dessus.

Un nombre relativement faible (environ 2 %) d'incendies à grande échelle, associés à des conditions météorologiques extrêmes, représente la majeure partie de la superficie brûlée durant la saison (environ 65 %). Ce type d'incendie dépasse souvent les capacités d'extinction et d'intervention des moyens aériens et terrestres, et met en danger de nombreuses communautés situées aussi bien dans les zones d'interface urbain-rural que dans les zones à forte vocation touristique-récréative (par exemple, les zones côtières et les parcs naturels).

Les territoires du Programme Maritime partagent ce grave problème : face à ces conditions et urgences environnementales communes, le renforcement et le développement de systèmes conjoints de gestion du risque incendie, de la phase de prévision et de prévention jusqu'à la phase d'extinction, deviennent une voie obligatoire pour rechercher et trouver les solutions les plus efficaces au problème. Dès la première année, l'objectif stratégique du Programme Maritime a été développé pour "améliorer et définir la coopération entre les espaces transfrontaliers en termes d'innovation, de valorisation des ressources naturelles et culturelles, d'intégration des ressources et des services, afin d'accroître la compétitivité...".

Conformément à cet objectif, les défis territoriaux communs sur lesquels le partenariat MED-Star a travaillé concernent principalement le partage et la discussion des politiques de gestion des incendies et des stratégies les plus innovantes capables de réduire les risques liés aux incendies, en milieux forestiers et d'interface, aussi par la combinaison d'actions conjointes et

d'actions pilotes/de démonstration. La composition du partenariat MED-Star, qui regroupe les principaux acteurs de l'espace de coopération compétents au niveau administratif, technique et scientifique sur le thème des incendies, a réussi à relever ces défis, contribuant ainsi à la définition de choix stratégiques et opérationnels, à la réduction du risque d'incendie dans les cinq territoires concernés et à la mise en place de solutions opérationnelles de prévention et de lutte active partagées au niveau transfrontalier.

Résumé du projet

Le projet MED-Star a relevé le défi de renforcer les capacités de prévision, de prévention et d'extinction des incendies dans la zone de coopération afin de protéger et de valoriser les ressources environnementales, culturelles et touristiques de l'espace "Maritime". L'objectif général est de contribuer à l'amélioration de la capacité des institutions publiques à prévenir et gérer le risque croissant d'incendie dérivant des changements climatiques, dans les zones à forte présence anthropique et dans les zones d'important intérêt naturaliste, également par des actions d'adaptation appropriées. MED-Star a encouragé et renforcé la couverture et l'intégration des systèmes publics communs de gestion du risque d'incendie, là où de tels systèmes étaient absents ou insuffisants.

En particulier, le projet a prévu :

1. Le développement de modèles de gouvernance innovants par la réalisation de plans de prévention communs
2. Le transfert de modèles et de méthodologies innovantes du monde scientifique aux administrations publiques
3. La création d'un système commun de surveillance et de coordination pour la lutte contre les incendies
4. Le développement d'actions de communication, de sensibilisation et de formation destinées à la population résidente, aux touristes et aux opérateurs du secteur.

La stratégie d'intervention s'est basée sur des investissements spécifiques à caractère matériel et sur les réalisations/résultats suivants :

- i) Le Plan d'Action Commun (PAC) sur les réseaux de surveillance et sur les plateformes de partage de données ;
- ii) Les PAC sur la prévision et la prévention des incendies ;
- iii) Les PAC sur la planification stratégique et les plans d'adaptation aux changements climatiques.

L'approche transfrontalière a donc été essentielle pour l'intégration des systèmes publics communs de gestion du risque et pour une coopération plus efficace entre les administrations compétentes dans le domaine du risque incendie.

Au cours du XXe siècle, l'objectif principal des politiques des Pays Méditerranéens en matière d'incendies était double : d'une part, minimiser l'étendue des incendies, et d'autre part, organiser, toujours et, en tout état de cause, l'attaque rapide et directe à tous les départs de feu, quel que soit leur potentiel de développement.

Le tout reposait sur deux conditions préalables :

(1) les incendies ont des effets négatifs quelles que soient les caractéristiques des territoires et des écosystèmes, et peu importe leur intensité ;
(2) la gravité de l'incendie est étroitement liée à sa taille. A systématiquement été oublié que l'incendie est un moteur des écosystèmes méditerranéens et une composante écologique essentielle qui ne peut être éliminée. La pression de l'opinion publique pour obtenir des résultats à court terme ainsi que la nécessité de protéger les investissements réalisés dans le secteur forestier, ont conduit à l'adoption de politiques principalement basées sur les systèmes d'extinction. Ainsi, elles ont créé ce que l'on appelle internationalement "le paradoxe de l'extinction" : la capacité systématique à éteindre tous les incendies détermine au fil des ans une forte accumulation de combustibles végétaux qui déclenchent des incendies toujours plus intenses et dangereux, modifiant dans certaines régions le « régime des incendies » qui passent donc de fréquents et à faible énergie à occasionnels mais explosifs et perturbateurs. Cela est dû à la sous-estimation des aspects suivants :

- i) les changements socio-économiques intervenus dans le monde rural,
- ii) la croissance d'une société urbaine avec de nouveaux niveaux de vie et de nouvelles relations avec l'environnement naturel,
- iii) la dynamique et les impacts des changements climatiques, des aspects qui ont contribué à augmenter aussi bien la charge de combustible que la probabilité de déclenchement et de propagation des incendies.

Jusqu'à présent, la question des incendies a été traitée en termes d'urgence environnementale, comme un problème de protection civile. En réalité, ces dernières années, et même dans la zone de coopération, un débat s'est créé et des mesures ont été proposées pour que la solution au problème des incendies ne repose pas uniquement sur la capacité à réagir à une situation de fait, mais aussi sur des actions dynamiques de prévention à mettre en place avant que la situation d'urgence ne se présente.

Dans ce contexte, les solutions proposées par MED-Star ont encouragé et renforcé aussi bien la couverture que l'intégration des systèmes publics communs de gestion du risque d'incendie dans l'espace de coopération, là où de tels systèmes étaient absents ou insuffisants. En particulier, les nouvelles solutions développées par MED-Star, intégrées aux solutions déjà existantes dans les territoires du Projet Maritimes, concernaient :

- 1) Le développement de modèles de gouvernance innovants grâce à la mise en place de plans de prévention communs
- 2) Des actions de transfert de modèles et de méthodologies innovantes du monde scientifique aux administrations publiques
- 3) La création d'un système commun de surveillance et de partage des données
- 4) Le développement d'actions de communication, de sensibilisation et de formation destinées à la population résidente, aux touristes et aux opérateurs du secteur.

En substance, l'approche MED-Star et les solutions proposées permettent de valoriser, renforcer et enrichir les pratiques déjà utilisées dans la zone du Programme pour affronter le thème des feux de forêts, ruraux et d'interface.

Les sources scientifiques les plus accréditées pour évaluer les impacts des changements climatiques en Europe s'accordent à dire que dans un avenir proche la Région Méditerranéenne devra faire face à des impacts particulièrement négatifs. Ces scénarios, combinés aux effets d'une pression anthropique croissante sur les ressources naturelles, font de l'Europe du Sud et de la Méditerranée les zones les plus vulnérables d'Europe. Comme déjà dit, la zone Méditerranéenne et celle de coopération se caractérisent par une forte vulnérabilité aux incendies, le tout aggravé par de fréquentes conditions météorologiques extrêmes, causées par les changements climatiques. Ces événements reproduisent la même dynamique et les mêmes impacts dévastateurs sur l'ensemble de l'espace de coopération, qui fait face à des défis critiques communs liés aux incendies, et qui peut et doit donc se doter de stratégies de réponse communes.

Les incendies de forêt, ruraux ou d'interface peuvent être gérés plus efficacement, en réduisant les dégâts au Capital Naturel et aux infrastructures et en minimisant les éventuelles pertes en vies humaines, uniquement en agissant avec une stratégie transfrontalière, dans une perspective commune, en optimisant et en partageant les connaissances communes et les systèmes de prévention et de gestion du risque.

L'approche transfrontalière de MED-Star est basée sur le développement et le partage de cinq Plans d'Action Communs (PAC) et d'un Plan de Communication.

1. Un Plan de Communication MED-Star : il identifie et développe les lignes stratégiques de communication et de diffusion du projet, en identifiant les groupes cibles et les canaux de diffusion. MED-Star inclut également des actions de communication des projets simples;
2. Un PAC de SURVEILLANCE des incendies : il analyse les besoins d'adaptation technologique (plates-formes hardware et réseaux de surveillance) et d'information auxquelles les zones de coopération s'engagent à se conformer.
3. Un PAC de PRÉVISION des incendies : il analyse les besoins de standardisation et d'harmonisation des applications de modélisation et des procédures de prévision du danger et du risque d'incendie, que nous nous engageons à intégrer dans la programmation régionale.
4. Un PAC de PRÉVENTION des incendies : il identifie les directives et les méthodologies pour la prévention stratégique et la prévention structurelle (gestion du combustible).
5. Un PAC de PLANIFICATION STRATÉGIQUE et de GESTION : il comprend l'optimisation de l'organisation de la lutte contre les incendies de forêt et de la gestion des incendies, l'harmonisation et la mise à jour des plans de lutte contre les incendies de forêt, et les stratégies et plans d'adaptation aux changements climatiques.
6. Un PAC sur les CHANGEMENTS CLIMATIQUES, les PLANS et les STRATÉGIES D'ADAPTATION. Les actions du projet MED-STAR garantissent également la capitalisation et le développement de modèles de prévision et de gestion conjointe du risque d'incendie définis et affrontés dans la programmation précédente (voir par exemple les projets Proterina et Proterina 2).

2. Objectifs, activités et produits

Cette partie du document est constituée des fiches produits qui ont été utilisées pour les travaux des activités T3.2 ("Optimisation de l'organisation de l'AIB et de la gestion des incendies") et T3.3 ("Harmonisation et mise à jour des plans AIB"), y compris les produits de la composante C – Communication - et le projet MEDCOOPFIRE simple. Les fiches résument la description de ce qui a été fait et des produits réalisés, dans la poursuite des objectifs spécifiques définis au sein de la composante.

- T3.2.1 Lignes directrices pour l'optimisation de l'utilisation des ressources aériennes et terrestres, pour la définition de stratégies de lutte active et pour la gestion des incendies;
- T3.2.2 Rapport sur les tables conjointes pour l'organisation et la gestion des incendies;
- T3.2.3 Validation des modèles harmonisés d'interventions de gestion des incendies et d'organisation anti incendie de forêt
- T3.3.1 Rapport sur l'harmonisation et la mise à jour des plans régionaux anti incendies de forêt
- T3.3.2 Rapport sur le partage de méthodologies et de procédures standard pour la préparation de plans de prévention des risques d'incendie de forêt au niveau des districts/provinces/départements
- T3.3.3 Rapport pour la préparation des plans d'urgence des municipalités contre les risques d'incendie de forêt
- C.4.1 Rapport sur les activités et contenus partagés pour la formation conjointe et les échanges d'expériences
- C.4.2 Rapport sur les événements de formation conjoints et les échanges d'expérience pour la définition de modèles communs de gestion des incendies et des terres
- OUTPUT 1.2 Directives opérationnelles et meilleures pratiques (MEDCOOPFIRE)

Fiche produit

Produit: Produit T3.2.1 Lignes directrices pour l'optimisation de l'utilisation des ressources aériennes et terrestres, pour la définition de stratégies de lutte active et pour la gestion des incendies;

Activités T3.2 Optimisation de l'organisation AIB et de la gestion des incendies;

Composante T3 Gestion des incendies et planification stratégique

Objectifs:

Le produit part des résultats de la comparaison et de l'analyse des différentes organisations aib conduites dans les tables conjointes qui ont abouti aux deux rapports T3.2.2 et T3.2.3. À la suite d'études plus approfondies sur les techniques de gestion des incendies adoptées, il a été possible d'identifier les bonnes pratiques et les lignes directrices permettant d'optimiser les protocoles opérationnels d'intervention et l'utilisation des ressources disponibles.

Le produit illustre les modalités et les principales techniques d'intervention sur les incendies de forêt en comparant celles utilisées dans les territoires des régions italiennes et françaises du projet en décrivant les différences opérationnelles présentes.

Les types et les principales caractéristiques techniques des engins terrestres et aériens les plus utilisés dans les différents territoires sont ensuite expliqués, alors que dans les rapports précédents T3.2.2 et T3.2.3 leur importance numérique par rapport aux les superficies territoriales et la fréquence et l'ampleur des événements. Le présent rapport décrit les principales modalités d'utilisation des ressources aériennes et terrestres avec des exemples de schémas de manœuvre et de techniques d'attaque au feu.

Dans la partie finale du produit sont représentées les meilleures pratiques qui peuvent être prises comme référence et guide pour une amélioration de la gestion des incendies. Les bonnes pratiques déjà adoptées dans certains territoires sont donc mises en évidence et peuvent servir de référence pour optimiser les protocoles opérationnels d'intervention au niveau général.

Parmi ces bonnes pratiques figurent notamment:

- Adoption de systèmes permettant l'amélioration organisationnelle de la coordination et du contrôle des forces de terrain, y compris celles appartenant à des organismes/organisations différentes et mieux à même de faire face à des événements de plus en plus complexes: le système INCIDENT COMMAND SYSTEM (ICS) est notamment utilisé

- Utilisation de techniques d'analyse et de prévision de l'évolution des événements : l'analyse des événements et des facteurs déclencheurs est fondamentale : d'où l'importance de la formation spécifique du personnel ainsi que l'utilisation de technologies à l'appui des décisions

- Suivi des ressources en cours d'événement : l'importance de cette activité a porté non seulement sur l'efficacité des interventions mais aussi sur la sécurité des opérateurs. L'utilisation de systèmes de géolocalisation des moyens opérationnels sur des portails cartographiques; systèmes photo-vidéo en visible et infrarouge sur des moyens aériens hélicoptères/drones.

Le produit rappelle enfin les conclusions des activités développées dans le cadre des projets

simples qui ont apporté d'importants résultats utiles à une amélioration de la gestion des incendies et de la prévision de la propagation du feu et des modalités d'attaque aux flammes.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet Medcoopfire et Intermed, les activités suivantes ont des implications importantes sur le plan organisationnel et technique:

- Lignes directrices transfrontalières;
- Identification de nouvelles solutions techniques des moyens prototypiques
- Développement de deux simulateurs de propagation de l'incendie
- développement de la plate-forme expérimentale pour la simulation d'incendie.

Fiche produit

Produit:

Produit T3.2.2 Rapport sur les tables conjointes pour l'organisation et la gestion des incendies;

Activités T3.2 Optimisation de l'organisation DFCI et de la gestion des incendies;

Composante T3 Gestion des incendies et planification stratégique

Objectifs : décrire brièvement les objectifs généraux et l'objectif spécifique du produit et/ou de l'activité réalisée

L'objectif du rapport est de comparer les différents systèmes organisationnels présents dans les différents territoires de programme afin d'évaluer les forces et les solutions organisationnelles qui peuvent être d'inspiration et de stimulation pour améliorer la gestion des incendies et des interventions de lutte.

Contenu et résultats: décrire brièvement le produit obtenu

Les activités des tables de travail ont prévu la tenue de 8 rencontres entre les partenaires impliqués dans le composant et d'autres sujets partenaires du projet Medcoopfire.

Les tables de travail ont examiné les données recueillies dans un questionnaire spécial où les données géographiques et les organisations DFCI ont été collectées pour chaque territoire.

La première partie du rapport compare les données géographiques et l'incidence des événements en passant à l'analyse de l'importance des forces dédiées au système d'extinction des incendies de forêt. En particulier, les données suivantes ont été traitées

- données géographiques et données relatives aux incendies de forêt
- organisations DFCI: nombre et spécialisation des salariés
- organisations DFCI: moyens terrestres DFCI
- organisations DFCI: moyens aériens

L'analyse des données de base relatives à la dotation en personnel et en moyens des services de lutte contre l'incendie des territoires de projet a été utilisée pour définir des paramètres de comparaison sur les organisations DFCI.

Huit paramètres ont été identifiés pour relier les données relatives au personnel et aux véhicules aux données relatives aux superficies boisées, aux superficies parcourues par le feu et au nombre d'incendies.

Les paramètres suivants ont servi de base à l'analyse ultérieure effectuée dans le cadre de la sous-composante T3.2.3. de validation de modèles harmonisés de gestion des incendies et d'organisation DFCI:

- 1) Nombre de personnes occupées au total par km² (10.000 ha) de sup. boisé
- 2) Nombre total de personnes occupées par ha de sup. boisée brûlée moyenne annuelle
- 3) Figures spécialisées (qualitatives non numériques)
- 4) Km² de surface boisée par véhicule
- 5) Ha de sup. boisée brûlée moyenne annuelle par véhicule
- 6) Km² de sup. boisé par avion régional
- 7) Km² de superficie boisée parcourue par le feu moyen annuel par hélicoptère
- 8) Disponibilité de moyens aériens de l'État (qualité non numérique)

La deuxième partie du rapport a comparé les organisations présentes dans les différents territoires à travers l'élaboration de schémas opérationnels qui illustrent de manière synthétique la composition, le rôle et les relations entre les différentes composantes qui font partie des systèmes DFCI des deux pays Italie et France.

A ceux-ci s'ajoute le schéma réalisé dans le cadre de la composante C4.2 formation conjointe qui

représente synthétiquement les structures opérationnelles présentes dans les deux réalités des régions italiennes et des départements français, ainsi que les figures professionnelles qui opèrent au sein des différentes organisations DFCI.

En outre, pour chaque région italienne et pour les départements français, les composantes des systèmes d'organisation, la chaîne de commandement et la composition minimale des équipes d'intervention ont été décrites.

Les points communs fondamentaux sont la présence dans chaque système de salles d'opération, qui peuvent être aux niveaux national, régional et local, avec une fonction de coordination des activités et de mise à disposition des ressources humaines et des moyens, terrestres et aériens, nécessaires pour affronter la lutte active sur le théâtre opérationnel.

La plus grande différence entre les deux schémas italiens et français est représentée par la figure du DOS en France (Maire ou Préfet) qui a la responsabilité de définir les objectifs et les priorités à poursuivre dans les opérations d'extinction alors qu'en Italie les opérations sont confiées aux techniciens DO ou DOS appartenant aux VVF ou autres Organismes.

Fiche produit

Produit: Rapport T3.2.3 Validation des modèles harmonisés d'interventions de gestion des incendies et d'organisation anti incendie de forêt.

Activité T3.2 Optimisation de l'organisation anti incendies de forêt et de la gestion des incendies

Composante T3 Gestion des incendies et planification stratégique

Objectifs:

L'objectif de ce document est de comparer les différentes réalités organisationnelles territoriales et la lutte active contre les feux de forêt de chacun des partenaires de cette activité. L'objectif est d'identifier les critères de convergence des organisations et les possibilités de mise en œuvre sur chaque territoire par les partenaires.

Contenu et résultats: Les travaux réalisés dans le cadre de ce rapport montrent une certaine convergence des moyens utilisés dans l'organisation et la lutte AIB en France et en Italie, malgré la différence de compétence des autorités (nationales en France et régionales en Italie).

Des indicateurs communs ont été définis pour décrire la taille et la structure des organisations AIB italienne et française à des fins de comparaison. Ces critères ont permis de montrer les possibilités de mise en œuvre de convergence entre les organisations des partenaires sur chaque territoire du programme,

Des valeurs indicatives ont été retenues pour la gestion des feux de forêt, en termes de personnel opérationnel et de ressources matérielles à employer sur la base des données collectées.

Critères sélectionnés et valeurs :

Critère n°1 : Nombre total de personnes occupées par km² de sup. boisée, 1,1/ km²

Critère n°2 : Nombre total de personnes occupées par Ha de superficie. boisée brûlée moyenne annuelle 6,8 / Ha

Critère n°3 : Personnels spécialisés (données qualitatives non numériques) Présence de ce personnel dans l'organisation de la lutte

Critère n°4 : Km² de sup. boisé pour chaque véhicule 20,1 km² /véhicule

Critère n°5 : Ha de sup. boisée brûlée moyenne annuelle par véhicule 5,5 ha / véhicule

Critère n°6 : Km² de sup. boisé par moyen aérien régionale ou départemental 1173 Km² / moyen aérien

Critère n°7: Km² de superficie boisée parcourue par le feu moyenne annuel par hélicoptère) 3 Km² / par hélicoptère

Critère n°8 : Moyens aériens de l'État (qualitative non numérique)

Disponibilité des moyens aériens de l'État

Ce travail présente également une comparaison entre l'organisation des systèmes opérationnels de lutte contre l'incendie avec un schéma commun proposé afin de mieux identifier les similarités et identifier des pistes de réflexion sur la convergence possible des organisations AIB en France et en Italie

Le document présente les données utilisées pour sélectionner les critères et utilise les résultats présentés par la Région Ligurie dans le cadre du projet simple MEDCOOPFIRE.

Fiche produit

Produit:

T3.3.1 Rapport sur l'harmonisation et la mise à jour des plans régionaux anti incendies de forêt;

Activité T3.3 Harmonisation et la mise à jour des plans régionaux anti incendies de forêt;
Composante T3 Gestion des incendies et planification stratégique

Objectif : Ce rapport traite de l'identification des similitudes et des différences entre les plans AIB utilisés dans les différentes régions du programme et propose une analyse comparée.

Contenu et résultats: Le travail réalisé pour ce produit a permis de répertorier les différents programmes et intervenants ainsi que les différentes procédures utilisées aux différentes échelles territoriale en France et en Italie au moyen d'une enquête auprès des partenaires du projet.

L'ensemble des procédures et plans relatifs à l'AIB ont été inventoriés dans les différentes catégories examinées et aux différents niveaux de compétences, national, régional, provincial ou départemental, et communal en France et en Italie.

Les différents plans concernant la prévention AIB, la planification du territoire (plan d'urbanisme), la gestion forestière, les interdictions et obligations (débroussaillage obligatoire, accès dans les massifs), la sensibilisation et l'éducation du public et la communication sont rassemblés dans ce document

Ce rapport présente de façon détaillée les procédures et actions publiques concernant l'AIB.

Il montre la complexité et les relations entre ces nombreuses procédures et plans et donne des perspectives pour une réflexion sur les harmonisations possibles

Fiche produit

Produit:

T3.3.2 Rapport sur le partage de méthodologies et de procédures standard pour la préparation de plans de prévention des risques d'incendie de forêt au niveau des districts/provinces/départements

- T3.3.3 Rapport pour la préparation des plans d'urgence des municipalités contre les risques d'incendie de forêt

Activité T3.3 Harmonisation et la mise à jour des plans régionaux anti incendies de forêt;
Composante T3 Gestion des incendies et planification stratégique

Objectifs:

- 1) la connaissance des outils de planification adoptés dans leurs territoires respectifs
- 2) l'acquisition de bonnes pratiques à utiliser ou à réadapter, en fonction des caractéristiques de leur territoire
- 3) acquisition d'éléments utiles pour la préparation du produit T3.1.1 - "Rapport sur la mise en œuvre de la PAC sur la gestion et la planification des incendies"

Contenu et résultats:

Le travail effectué révèle de nombreuses différences entre les deux systèmes de planification, principalement dues aux différents systèmes législatifs et administratifs des deux pays.

Dans le cas français, l'État, par l'intermédiaire des préfetures, joue un rôle beaucoup plus incisif dans la planification des incendies de forêt, tandis qu'en Italie, ce sont les régions qui ont l'entière responsabilité de la défense des forêts contre les incendies.

En outre, en France, la réglementation de l'État est beaucoup plus stricte en ce qui concerne la définition des outils de planification et la mise en œuvre des interventions de prévention aux dépens des particuliers, tandis qu'en Italie, la loi nationale confie aux Régions la tâche de mettre en œuvre la planification et la réalisation des interventions.

Cependant, la comparaison effectuée dans le cadre du projet a permis de mettre l'accent sur les voies valables empruntées par les différents partenaires et les bonnes pratiques présentes dans les différents territoires.

Au niveau municipal, dans le domaine de la protection civile, l'Italie et la France fonctionnent avec des plans de protection civile tels que les PCS et les plans municipaux, mais en France, la défendabilité d'un établissement peut être envisagée grâce à des interventions de déblaiement obligatoires, effectuées par des particuliers.

Toutefois, ces deux plans ne tiennent pas compte des changements survenus sur le territoire à la suite d'interventions de prévention. Les choix opérationnels liés à l'évacuation ou au confinement des citoyens sont laissés aux décisions tactiques des forces en charge (Pompiers et Sapeurs Pompiers).

Fiche produit

Produit:

C.4.1 "Rapport sur les activités et contenus partagés pour la formation conjointe et les échanges d'expériences"

Activité “Formation conjointe et échange d'expériences pour la définition de modèles communs de gestion des terres et des incendies”.

Composante: C

Objectif :

Les premières réunions des partenaires avaient pour but d'entamer une discussion pour partager une méthode de travail capable de mieux définir les activités et les contenus pour préparer la formation commune, en particulier ils ont travaillé sur

- A. établir un cadre opérationnel commun
- B. identifier et quantifier les chiffres spécialisés à former
- C. préparer une norme de formation/formation pour les chiffres à former

Une fois l'activité de "formation conjointe" terminée, il a été possible de concevoir une méthode de travail coordonnée pour définir les activités et les contenus de l'échange d'expériences.

Contenu et résultats:

Les produits préparés dans le cadre du produit C.4.1 sont les suivants :

- 1 - Schéma opérationnel partagé et intégré intitulé "Organigramme et rôles des composantes du combat actif".
- 2 - Fiche de référence pour décrire et collecter de manière uniforme les initiatives de formation que chaque Partenaire entendait organiser sur son propre territoire.
- 3 - Fiche "Projet de formation" où chaque partenaire a pu saisir des informations détaillées utiles pour expliquer de manière uniforme et comparable les initiatives qu'il souhaite mener.
- 4 - Formulaire "Projet de formation" où chaque Partenaire pourra saisir les éléments utiles pour décrire et recueillir de manière uniforme les échanges d'expériences que chaque Partenaire entend organiser sur son territoire.

Fiche produit

<p>Produit: C.4.2 "Rapport sur les événements de formation conjointe et les échanges d'expériences pour la définition de modèles de gestion commune des terres et des incendies".</p> <p>Activité "Formation conjointe et échange d'expériences pour la définition de modèles communs de gestion des terres et des incendies".</p> <p>Composante: C</p>
<p>Objectif : Les partenaires ont réalisé des cours de formation conjoints visant les chiffres identifiés dans le produit C.4.1. Par la suite, des échanges d'expériences ont été organisés afin de pouvoir comparer efficacement les formations réalisées en termes d'exécution et d'impact sur les organisations de l'AIB. Les échanges ont également été l'occasion de discuter d'éléments techniques, opérationnels et organisationnels.</p>
<p>Contenu et résultats: Les cours suivants ont été réalisés jusqu'à présent TUSCANY Analyste régional AIB SARDINIA AIB Analystes LIGURIA Spécialistes de la dépollution et du contrôle final LIGURIA Spécialistes de la gestion logistique dans des scénarios complexes d'incendies d'interface urbain/rural (forêt) pour une intervention rapide en faveur de la population. CORSICA Analyste de terrain et de salle RÉGION SUD Risque d'incendie dans les politiques de développement des plans locaux d'urbanisme RÉGION SUD Prévention des incendies de forêt dans la définition des plans de gestion forestière (plans de masse)</p> <p>Les échanges d'expériences suivants ont été réalisés jusqu'à présent TUSCANE 7 et 8 février CORSICA 17 et 18 février PACA 9 et 10 mars (sur la plateforme) SARDINIE 23 et 24 mars LIGURIE 5 et 6 avril</p>

Fiche produit MEDCOOPFIRE

<p>Produit: OUTPUT 1.2 Directives opérationnelles et meilleures pratiques</p> <p>Composante T1 - Application expérimentale au niveau territorial de l'interopérabilité transfrontalière</p>
<p>Objectif : L'un des objectifs de la composante T1 du projet Medcoopfire est l'élaboration de LIGNES DIRECTRICES OPERATIONNELLES POUR L'APPLICATION DES PROCEDURES D'INTEROPERABILITE TRANSFRONTALIERE.</p> <p>L'objectif de ces lignes directrices est de favoriser la synergie opérationnelle entre les différents systèmes AIB de la zone de coopération et d'identifier les meilleures stratégies d'extinction des incendies de forêt, en systématisant les connaissances et en valorisant les meilleures pratiques de chaque partenaire du projet. Au sein desquelles les partenaires du projet eux-mêmes, dans le respect de leurs propres modalités organisationnelles, pourront définir des procédures</p>



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITTIME

Fonds européen de développement régional
Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



MED-Star

La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La cooperazione au coeur de la Méditerranée

opérationnelles spécifiques pour coordonner leur soutien opérationnel mutuel dans les activités de lutte contre les incendies de forêt (AIB).

Contenu et résultats :

Les lignes directrices ont été rédigées en réunissant

Les lignes directrices représentent un cadre de tableaux techniques qui ont facilité la discussion entre les partenaires du projet, en mettant en commun les connaissances des différents systèmes AIB dans la zone de coopération.

Le document est divisé en trois parties :

La première partie contient les définitions techniques qui identifient les composants caractéristiques et les phases opérationnelles des organisations qui conviennent de la procédure. Sont notamment définis : la bande d'interconnexion, le feu de forêt, le feu de frontière, les phases de l'incendie, les tâches, l'articulation et la dénomination des structures opérationnelles impliquées dans la lutte active, la chaîne de commandement et les relations entre les structures opérationnelles, le directeur des opérations d'extinction/commandant des opérations de secours et l'officier de liaison.

Dans la deuxième partie, les orientations décrivent trois schémas possibles de procédures d'interopérabilité :

A) Bande de délimitation

Incendie affectant la bande d'interconnexion (bande de territoire d'une largeur variant de 2000 mètres à 5000 mètres, dont l'axe médian coïncide avec la limite administrative entre Régions/Départements limitrophes). Cette procédure a pour but de réduire les délais d'intervention, de contenir les zones couvertes par les incendies, d'optimiser le déploiement et la coordination des forces d'intervention et de garantir le flux des communications radio entre Régions/Départements voisins en cas d'incendie frontalier.

B) soutien opérationnel avec les équipes AIB des structures compétentes

C) soutien opérationnel avec les hélicoptères AIB des structures compétentes

L'objectif de la procédure est de fournir un soutien opérationnel à l'Organisation AIB d'une Région/Département voisine ou, en tout cas, partenaire du projet MEDCOOPFIRE, lorsqu'il y a une demande spécifique de collaboration due à la présence d'une situation difficile causée par des scénarios d'incendie de forêt.

La troisième partie présente les activités complémentaires qui doivent être menées pour assurer une meilleure application de la procédure identifiée, telles que l'organisation d'activités de formation et d'exercices.

Les lignes directrices, partagées par les partenaires du projet, ont été approuvées par le comité directeur du projet Medcoopfire le 21/04/2021.

3. Réalisations et bonnes pratiques

Cette partie du PAC met en évidence les résultats obtenus dans le cadre des travaux réalisés et les bonnes pratiques qui ont été partagées entre les partenaires.

Parmi les résultats obtenus, le plus important est sans aucun doute la connaissance des systèmes de lutte active et des outils de planification respectifs.

En ce qui concerne la lutte active, il était nécessaire de travailler par schémas, afin que les structures organisationnelles et les procédures opérationnelles présentes dans les différents territoires soient reconnaissables.

En France, il existe un bon niveau d'homogénéité, favorisé par la présence d'une organisation de niveau national - les pompiers - qui fonctionne avec les mêmes procédures sur tout le territoire. Elle est flanquée de structures départementales et municipales qui peuvent assurer des missions de première intervention, comme la Force 06 du département des Alpes-Maritimes, ou des services de vigilance et de repérage.

En Italie, l'organisation du combat actif présente des aspects plus variés, en vertu de la compétence confiée aux Régions, tandis que l'État, par le biais du Département de la protection civile, exerce des fonctions de guide et assure le soutien aérien de la flotte aérienne de l'État. Pour cette raison, les Régions partenaires du projet se sont organisées de trois manières différentes, bien qu'elles restent les sujets responsables du combat actif :

- Ligurie : Protection civile régionale et brigade de pompiers
- Sardaigne : Protection civile régionale, Corpo Forestale di Vigilanza Ambientale, Agence régionale Fo.Re.STAS
- Toscane : Forêts et Protection civile, tous deux organismes régionaux

En ce qui concerne les instruments de planification, il était nécessaire de schématiser les différents niveaux afin d'avoir des clés de compréhension communes. Ensuite, les actes de planification considérés comme les plus intéressants ont été examinés. L'analyse de ces documents a permis de comprendre comment les différents partenaires ont mis en œuvre la planification des feux de forêt sur leur territoire. Cependant, même dans le cas de la planification, la différence de structure administrative des deux États se reflète : dans le cas français, il existe un point de référence important représenté par les préfetures et les départements, en Italie la planification de liaison est représentée par les plans de prévention des incendies de forêt des régions.

Les bonnes pratiques qui ont émergé au cours du travail du projet sont les suivantes, divisées en parties gestion et planification:

1) la gestion des incendies

a. intervention précoce : dans toutes les organisations de lutte contre l'incendie actives

du partenariat, on reconnaît l'importance d'attaquer rapidement le feu, dès les premiers stades de sa détection. Cette rapidité est associée à une indication opérationnelle de concentration des forces, qui est souvent également définie dans les procédures d'intervention opérationnelle.

b. schéma opérationnel de la chaîne de commandement : les schémas opérationnels des différentes structures ont montré une structure de base commune, caractérisée par la chaîne salle des opérations - direction des opérations - moyens aériens et terrestres, modulable en fonction des caractéristiques de l'incendie. En France, le SCI (système de commandement des incidents) est adopté, tandis qu'en Italie, le schéma organisationnel est plus dynamique et s'adapte aux différentes réalités régionales. En Toscane, on adopte la "Coordination assistée", qui suit fondamentalement le système ICS.

c. Présence de personnages spécialisés : dans diverses organisations, il existe des personnages spécialisés capables de soutenir le travail de direction des opérations de lutte contre le feu ou d'effectuer des opérations spéciales telles que l'application de techniques de contre-feu. Parmi les fonctions prises en considération figurent celle de l'analyse du comportement du feu et celle de la gestion des tâches logistiques.

d. Formation conjointe : les travaux réalisés dans le cadre de l'activité C4 ont révélé l'importance de partager certains modules de formation afin d'identifier les normes minimales de formation et d'échanger les expériences et la participation. Les différents cours pour analystes organisés en Corse, en Sardaigne et en Toscane, auxquels ont participé des collègues des autres régions du partenariat, en sont un exemple.

e. les procédures de gestion des feux de forêt aux frontières

Dans ce cas, le travail réalisé dans le cadre du projet MEDCOOPFIRE a été un élément de réflexion précieux pour renforcer la nécessité d'accords entre régions voisines, tant pour gérer de manière partagée les événements qui peuvent se produire dans une zone frontalière préalablement convenue que pour conclure des accords de soutien mutuel.

Comme exemple de procédure de gestion des incendies frontaliers, nous citons la procédure opérationnelle entre les régions de Ligurie et de Toscane appliquée en 2022, et mise en œuvre dans le cadre des lignes directrices développées par le projet simple MEDCOOPFIRE.

2) la planification

a. La planification au niveau régional en Italie (Plans de prévention des incendies de forêt) est un outil qui permet de coordonner et de planifier sur un vaste territoire toutes les actions nécessaires à la mise en place et à la réalisation d'une action efficace de lutte contre les incendies de forêt, en termes de prévision, de prévention, de lutte active et de récupération. Toutes les régions italiennes doivent élaborer et mettre à jour leur propre plan de prévention des incendies de forêt.

b. la planification au niveau départemental en France (PPFCI) dans les départements exposés au risque d'incendie de forêt est en mesure de fournir un cadre de référence utile et précis pour la planification au niveau inférieur, en termes de risque présent et de normes à respecter. Il s'agit d'un plan qui décrit les types d'actions prévues, tant pour réduire ou éliminer les causes d'incendie que pour améliorer les systèmes de

prévention.

Il contient un plan d'action pour chaque massif forestier et est accompagné d'une cartographie détaillée décrivant le risque d'incendie de forêt présent sur le territoire, les zones forestières à protéger et les zones d'interface ville-forêt.

c. en ce qui concerne le niveau de district des interventions de prévention des incendies de forêt, en France, la planification est effectuée au niveau intercommunal par le biais du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF), tandis qu'en Italie nous avons des expériences innovantes mais individuelles, comme le cas des Plans de Prévention Spécifique (PSP) de la Région Toscane.

d. au niveau communal, les deux pays fonctionnent avec des plans de protection civile tels que les PCS et les plans communaux, mais en France, la défendabilité d'un établissement peut être prise en compte par le biais d'un déblaiement obligatoire effectué par des particuliers.

e. en France, le débroussaillage est un élément décisif de l'action de prévention, car il permet d'assurer un confinement sûr et d'améliorer l'efficacité de la lutte contre l'incendie. Le débroussaillage est rendue possible par une réglementation nationale dans le code forestier, et est appliquée par arrêté préfectoral dans les forêts et à 200 mètres de celles-ci. Il prévoit le débroussaillage d'une bande de 50 mètres autour des habitations ainsi que des règles techniques concernant l'état de la végétation autour des bâtiments, des routes, des voies ferrées et des lignes électriques. Le maire est responsable de la mise en œuvre de la compensation ; en cas de non-respect, l'administration municipale effectue l'intervention et remet les coûts au propriétaire, par le biais des factures d'impôts. De même, il existe un pouvoir de substitution du préfet à l'égard des communes défaillantes.

Dans le sud de la France, il existe une activité de sensibilisation de la population à l'égard du débroussaillage; en Corse, en revanche, une activité spéciale est menée tout au long de l'année par des personnages dédiés qui jouent le rôle d'animateurs.

f. Au niveau communal, dans la planification urbaine, il existe en France une planification (PLU et PPRIF) qui prend en compte le risque d'incendie de forêt. Les PPRIF traitent des risques liés aux catastrophes naturelles, ils sont élaborés par les préfets au niveau communal et pour les zones à risque d'incendie de forêt, identifiées dans les cartes départementales des PFCI ; ils contiennent des dispositions d'urbanisme qui concernent les communes (ex : construction de points d'eau) et les particuliers (ex. l'enfouissement des citernes de gaz ou les règles relatives au type de construction des bâtiments), ainsi qu'une subdivision du territoire communal qui comprend des zones (en rouge) où il est interdit de construire, des zones (en bleu) où il n'est possible de construire que des dépendances à usage agricole, des zones (en bleu clair) où les constructions doivent être réalisées selon des dispositions spécifiques et des zones (en blanc) où il est possible de construire librement. Dans la pratique, le zonage réglemente le développement urbain en fonction du risque d'incendie de forêt. Les PLU sont des documents d'urbanisme élaborés pour la protection des biens, des personnes et des forêts contre tous les risques naturels, avec deux objectifs : ne pas augmenter la population exposée et ainsi dessiner une limite à l'agglomération ; réduire ou en tout cas gérer la vulnérabilité des zones bâties. Les PLU doivent intégrer les indications des PPRIF. Les terrains concernés par l'obligation de débroussaillage

doivent être inclus dans les actes d'urbanisme et la même obligation doit être mentionnée dans les contrats d'achat et de vente des terrains concernés.

g. Firewise communities : au cours des travaux de l'activité T3.3, il a été possible d'examiner le travail effectué par la Région Toscane avec l'association statutaire NFPA pour la création de Firewise Communities, entre les organismes publics, les associations de bénévoles et les citoyens vivant dans des zones à risque d'incendies de forêt. En particulier, les communautés mises en œuvre en Toscane dans le cadre du projet simple INTERMED ont été analysées, en appréciant le parcours de participation qui a été entrepris pour impliquer la population locale dans la mise en œuvre des mesures d'autoprotection.

4. Modèle d'intervention post-projet

Les différences administratives entre la France et l'Italie ne permettent pas la signature formelle d'un plan d'action conjoint.

Cependant, les partenaires s'engagent à porter à l'attention de leurs niveaux régionaux et nationaux respectifs les bonnes pratiques trouvées et le modèle d'intervention identifié afin de poursuivre la collaboration fructueuse entreprise jusqu'à présent.

Cet engagement sera verbalisé au sein du Comité de pilotage du projet MEDStar, en même temps que l'approbation du PAC et du modèle d'intervention post-projet, divisé en sections suivantes :

1. Rappel des objectifs stratégiques primordiaux tirés des documents de politique européenne, nationale et régionale.
2. Identification des objectifs opérationnels à moyen terme partagés par le partenariat du projet en vue de maintenir et de consolider les actions de coopération.
3. Outils

Section 1 - Référence aux objectifs stratégiques généraux découlant des documents de politique communautaire, nationale et régionale

Les objectifs stratégiques auxquels le PAC doit tendre sont liés aux objectifs plus généraux du programme Italie-France Maritime et, par conséquent, ils doivent viser à établir des réseaux de connexions qui permettent de développer des synergies profitables entre les territoires du partenariat. Le changement continu du scénario des incendies de forêt, avec des événements qui, d'une part, dépassent de plus en plus la capacité opérationnelle des organisations individuelles pour les éteindre et les contrôler et, d'autre part, affectent des portions de territoire toujours plus grandes dans le contexte européen, exige que tous les sujets responsables agissent selon deux lignes directrices fondamentales : d'une part, partager les connaissances afin d'élaborer des

actes de planification capables de mettre en œuvre des interventions de prévention et d'autoprotection sur le territoire, et, d'autre part, partager les ressources opérationnelles selon un principe de subsidiarité qui peut soutenir au mieux la lutte active.

Dans le cas de cette PAC, les objectifs stratégiques à long terme peuvent être représentés par l'établissement de bases de données communes et la stipulation d'accords pour la réalisation d'interventions de soutien mutuel.

Les bases de données communes peuvent concerner aussi bien la sphère de la planification que celle de la gestion. Dans le premier cas, elles peuvent concerner la possibilité de consulter les documents de planification, les commentaires, les analyses et la documentation photographique sur les interventions réalisées. Dans le cas de la gestion des feux de forêt, la base de données peut être liée au produit de la composante T1 et ainsi fournir des mises à jour sur les événements en cours et des analyses post-incendie. Il est également important que la mise en place de cette base de données puisse être reliée à des bases de données plus importantes qui existent déjà en Europe, comme EFFIS ou similaire.

Les accords pour les interventions de soutien mutuel peuvent s'inspirer de ce qui a été élaboré dans le cadre du simple projet MEDCOOPFIRE et conduire ainsi à la signature d'accords interrégionaux ou interétatiques pour la gestion de ressources opérationnelles capables d'intervenir, sur demande et sur la base de normes opérationnelles préalablement convenues, sur le territoire du partenariat. Il faut considérer comme un objectif stratégique à long terme de faire en sorte que ces accords opérationnels soient inclus dans un mécanisme d'intervention européen.

Section 2 - Identification des objectifs opérationnels à moyen terme à partager par le partenariat du projet en vue de maintenir et de consolider les actions de coopération.

Dans le cadre du PAC, il est possible d'identifier quelques objectifs opérationnels à moyen terme qui peuvent permettre de poursuivre le travail effectué et d'atteindre les objectifs stratégiques fixés.

a) organiser des réunions de mise à jour et de discussion sur les questions de planification et de gestion des incendies de forêt

La programmation de réunions périodiques permettra de poursuivre l'échange d'informations sur les questions de planification et de gestion. Dans cette optique, des réunions semestrielles en face à face peuvent être organisées, au cours desquelles des sujets spécifiques, convenus à l'avance, peuvent être abordés. L'identification préalable du sujet de la réunion permettra à chaque participant d'identifier les aspects d'intérêt commun sur son propre territoire, en préparant, également par le biais de vidéoconférences intermédiaires, le matériel nécessaire à partager lors de la réunion semestrielle.

b) Organiser des échanges d'expériences

Parallèlement aux réunions de mise à jour, il sera également important d'organiser un

échange fructueux d'expériences, sur le modèle de ce qui a déjà été fait dans le cadre de MEDSTAR et de projets simples connexes. Par exemple, en ce qui concerne la planification, des réunions peuvent être organisées sur le terrain pour vérifier conjointement les résultats et les effets des actes de planification eux-mêmes, tels que la mise en place de bandes de débroussaillage, l'établissement de communautés Firewise, etc. En ce qui concerne la gestion, des visites des salles de coordination et des structures opérationnelles respectives peuvent être organisées, mais des programmes peuvent également être préparés pour que le personnel technique participe en tant qu'observateurs à la phase active de lutte contre les incendies de forêt.

De même, des visites des centres de formation de l'autre partie ou la participation en tant qu'observateurs à des cours de formation jugés d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne les figures spécialisées, peuvent être organisées.

c) Organiser des exercices conjoints sur des objectifs de combat actif

En prenant pour exemple ce qui a été réalisé dans le simple projet MEDCOOPFIRE, des exercices impliquant les structures opérationnelles des partenaires respectifs peuvent être organisés. Les objectifs et les modalités des exercices peuvent être fixés lors des réunions et des visites susmentionnées, en gardant toutefois à l'esprit l'objectif stratégique de parvenir à des protocoles opérationnels afin de pouvoir effectuer des interventions d'aide mutuelle.

Dans cette optique, des exercices peuvent être planifiés dans le but d'expérimenter de nouvelles procédures ou de tester les procédures existantes, constituant une base technico-opérationnelle indispensable à la rédaction des accords.

d) Établir des réseaux dans le contexte européen

Il est nécessaire de coopérer avec d'autres sujets opérant dans la sphère européenne, ainsi qu'avec les structures techniques opérant au sein de la Commission européenne, afin de partager le travail effectué, d'acquérir une plus grande connaissance et de développer des synergies utiles. Par conséquent, le PAC doit également travailler dans le but d'impliquer les organisations d'autres pays et les institutions européennes qui s'occupent de la planification et de la gestion des incendies de forêt.

e) Participer à d'autres projets européens sur les incendies de forêt

La poursuite des travaux menés dans le cadre du projet MEDSTAR permettra de définir un réseau de connaissances et de collaboration qui pourra développer les synergies nécessaires pour participer à d'autres programmes ou projets qui seront activés dans le cadre européen sur le thème des incendies de forêt. La continuité de la collaboration assurée par le PAC représentera une valeur ajoutée capable d'assurer une base technique solide nécessaire pour poursuivre l'activité des partenaires également dans les projets qui pourront être lancés dans les prochaines années.

Section 3 - Outils

a) Description du modèle de coordination opérationnelle

La coordination des activités du PAC passe par la création d'un groupe de travail qui devra établir les méthodes de coordination et d'exécution des activités convenues, en vue de poursuivre les objectifs à moyen et long terme fixés par le PAC, ainsi que de rendre compte des résultats aux administrations respectives.

La nécessité de travailler par le biais d'un groupe de travail doit être considérée comme une condition essentielle pour œuvrer à la réalisation des objectifs à moyen et long terme fixés par la PAC.

b) Identification des instruments financiers à acquérir pour assurer la poursuite des objectifs opérationnels identifiés à moyen terme. Fonds propres nécessaires au développement du modèle d'intervention

Les ressources financières à mobiliser pour le fonctionnement du PAC sont celles relatives aux frais de personnel et de mission. Chaque participant au groupe de travail s'engage à mettre à disposition ses propres locaux et installations pour réaliser les échanges d'expériences qui seront convenus.

Il appartiendra au groupe de travail d'établir les budgets financiers que chaque participant peut mettre à disposition ponctuellement, définissant ainsi les activités durables qui peuvent être réalisées.

Le groupe de travail peut sélectionner des appels à projets européens spécifiques qui peuvent fournir des ressources financières adéquates pour la réalisation des objectifs fixés. Par exemple, pour l'établissement de bases de données communes, le financement nécessaire peut être identifié, également par le biais des prochains appels d'offres du programme maritime Italie-France, pour permettre leur mise en œuvre.